

Approuvé lors du conseil municipal du 12 mai

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 AVRIL 2023 à 19H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 Mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Nombre de conseillers municipaux représentés : 4

Nombre de conseillers absents : 0

Présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MATTHEY Emmanuelle, MM. DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Excusé(s) : M. FERRE Jérémy (pouvoir à Mme BUCHAILLARD), M. FIERIMONTE Sébastien (pouvoir à M LACOSTE) M. BOULY Laurent (pouvoir à Mme FARRIS) M. FOLLIET Frédéric (pouvoir à M DAVID)

Absent(s) : 0

Secrétaires de séance : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente séance du 24 février 2023.

COMMISSION VOIRIE BÂTIMENTS :

Logement du CCAS

L'état des lieux de sortie du locataire a été effectué sans souci. Quelques petits travaux électriques sont à effectuer avant la remise en location (devis en cours).

Le conseil municipal décide de remettre en location le logement et fixe le montant du loyer mensuel à 670 €, dit que les futurs dossiers de candidature seront examinés afin de sélectionner le locataire ; une annonce de mise en location sera diffusée notamment sur Radio Bresse.

Logement à l'étage de la mairie

Des visites sont en cours ; Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 375 € et autorise M. le Maire à établir le futur bail de location à intervenir.

Logement à l'étage de l'école élémentaire

Les travaux de contrôle du plancher du logement sont prévus le mardi 12.04.2023. La classe élémentaire a été protégée par des bâches afin de permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions. Une fois les travaux terminés, le logement sera mis en location. Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 540€, dit que les futurs dossiers de candidature seront examinés afin de sélectionner le locataire ; une annonce de mise en location sera diffusée notamment sur Radio Bresse.

Logement de l'ancienne poste

Un souci d'infiltration d'eau a été constaté récemment : une intervention est programmée prochainement afin de diagnostiquer l'origine du problème.

Salle polyvalente

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux et sur le budget prévisionnel. Il expose le rétroplanning théorique (ventilation fin mai début juin ; extension, électricité et carrelage en juillet ; menuiseries extérieures et cuisine début septembre, etc.)

Le permis de construire a été déposé ; nous sommes en attente de l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité.

Les membres du conseil municipal se chargeront de trier et débarrasser la vaisselle de la salle polyvalente durant les travaux.

Réfection de la Route du Pré Cartier

L'entreprise MICHON va intervenir prochainement selon le devis qu'elle avait fait parvenir et qui a été retenu dans le budget primitif. Le conseil municipal décide de solliciter l'entreprise MICHON pour l'établissement d'un devis pour la réalisation de la plateforme pour les containers OM.

COMMISSION VIE SCOLAIRE, SOCIALE ET ASSOCIATIVE :

Ecole

Lors de la réunion du Conseil d'Ecole du 04.04.2023 une demande de lieu pour le sport a été évoquée. L'enseignante de maternelle et ses élèves continuent leur tour du monde en Afrique et espèrent recevoir des cartes postales, même de France.

Une semaine sportive est prévue durant la semaine du 22 au 26 mai. L'idée de donner des récompenses aux élèves est suggérée : des lots seront demandés au crédit agricole, à Groupama, au Conseil Départemental. L'école et la Mairie sont en attente du retour pour le renouvellement de l'activité boules lyonnaises.

L'idée de prévoir l'acquisition de tapis de sport à l'avenir pour une utilisation au sein de la salle polyvalente est évoquée et sera étudiée pour les années futures.

Des devis sont en cours pour le contrôle des jeux extérieurs situés dans le parc à l'arrière de la mairie. Des devis sont également en cours pour le changement du jeu à ressort qui est cassé.

Garderie restaurant scolaire

Il n'y a pas de problème sauf avec une famille qui ne respecte pas le règlement de fonctionnement (inscriptions, prévenir en cas d'absence, etc.) ; L'adjointe en charge de la vie scolaire remercie l'ensemble des conseillers pour le soutien qui lui a été apporté.

Associations

Le matériel de la salle polyvalente a été vu par les associations intéressées : une proposition de répartition a été effectuée. Les associations qui bénéficieront du matériel devront obligatoirement fournir une attestation sur l'honneur stipulant l'utilisation exclusivement associative (et non à titre personnel par ses membres) du matériel provenant de la salle polyvalente. L'association du Rallye des 4 chemins va débarrasser la bascule avant le 30 juin.

Les Pagaies de la Bresse

MM. Patrick LACOSTE et Jean-Jacques LAUBLANC ont rencontré M. Jean-Jacques HAYNE. Lors de leur échange a été évoqué le projet d'installer la structure des Pagaies de la Bresse non plus sur le parking communal mais en contrebas, en bordure du chemin qui descend à la Seille (au pied du pont) ; L'installation d'un plancher bois avec un barnum en toile est acceptée (ensemble démontable). M. Jean-Jacques HAYNE s'est engagé à fournir une attestation d'assurance. Une autorisation d'occupation de la parcelle communale cadastrée AD 79 par M. HAYNE sera établie.

Projet de boîte à livres

Mme Emmanuelle MATTHEY va se charger de la remise en état de la future boîte à livres (nettoyage + ponçage + peinture). Elle sera ensuite installée contre le mur du restaurant scolaire. M. Jérémy FERRE propose de récupérer du plexiglas pour le remplacement des vitres de ladite boîte.

COMMISSION BUDGET, FINANCES, CADRE REGLEMENTAIRE :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- Mme Sandrine FARRIS, adjointe en charge des finances, a présenté le compte administratif puis M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote. M. DAVID Frédéric est nommé président de séance le temps du vote.
- Le Conseil Municipal a approuvé avec 8 voix pour le compte administratif 2022 se présentant comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	258 340,03 €
	Recettes :	323 845,66 €
	Excédent :	65 505,63 €
	Report Excédent 2021	191 453,73 €
	Total :	256 959,36 €
SECTION d'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	100 850,43 €
	Recettes :	64 680,94 €
	Déficit :	- 36 169,49 €
	Report Excédent 2021 :	2 217,80 €
	Total :	- 33 951,69 €
RESULTAT DEFINITIF :	Excédent :	223 007.67 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

- Après présentation du compte de gestion de l'année 2022 établi par Mme Patricia TREFFOT de la Trésorerie de LOUHANS, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité (10 voix) ledit compte de gestion qui est conforme au compte administratif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2022 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 65 505,63 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2021 (excédent de 191 453,73 €) le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de comme suit :

Excédent total :	256 959,36 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068) :	118 249,69 €
Résultat de fonctionnement reporté (fonctionnement ligne 002) :	138 709,67 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Mme Sandrine FARRIS, adjointe en charge des finances présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 faisant apparaître les différents taux en matière de fiscalité directe locale pour l'année 2023.

Elle rappelle à l'assemblée que depuis 2021, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de TFPB (20.08% pour le département de S. & L.) a été transférée aux communes par majoration du taux communal (11.43% + 20.08% = 31.51%) afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elle rappelle également à l'assemblée que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Elle indique qu'à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 identiques à ceux de 2022, comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : 31,51 % (11.43 % part communale + 20,08 % de part départementale)
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 45.85 %
- Taxe d'habitation : 16,05 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

le Conseil Municipal a voté à l'unanimité (10 voix) le budget primitif pour l'année 2023 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	417 918 €
	Recettes :	417 918 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	564 840 €
	Recettes :	564 840 €

QUESTIONS DIVERSES

- M. Jean-Jacques LAUBLANC fait un point sur la réunion du Syndicat des Eaux de la Basse Seille à laquelle il a participé le 04 avril dernier

M. Patrick LACOSTE fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse :

- Inauguration du Moulin de Montjay prévue le 2 juin 2023.
- Abandon du projet de chemin piétonnier en bord de Seille entre Louhans et La Truchère au profit de l'aménagement des bords de Seille et du ponton à Loisy.
- Important budget prévisionnel pour le projet de centre de loisirs à Saint Germain
- Hausse prévisionnelle du coût du projet pour les seniors dans l'ancienne caserne des pompiers à Simandre.
- Participation financière de la Communauté de Communes auprès de la Fédération de Chasse pour la lutte contre les ragondins

- M. Patrick LACOSTE présente à l'Assemblée la proposition du SYSESL d'adhérer au groupement d'achat gaz du SYDESL ; le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

- Suite à la réunion publique organisée par la mairie, la problématique de vitesse excessive dans la traversée de la commune a été étudiée. La DRI a à nouveau été contactée pour évoquer les aménagements possibles. Une réflexion est en cours et des chiffrages seront établis avec étude des possibilités de subventions; Un RDV est d'ores et déjà fixé avec l'entreprise TDM pour la réfection / l'installation de passages piétons (devis à établir).

- M. Patrick LACOSTE fait part à l'assemblée du courrier de M. Laurent BOULY concernant la facturation de l'hébergement du site internet de la commune et sollicitant le paiement de la somme de 200 € par an.

M. Patrick LACOSTE propose d'effectuer dans un premier temps un point sur les montants payés durant les années antérieures.

- M. Patrick LACOSTE évoque le problème de la sobriété de l'eau et interroge l'assemblée sur la réflexion à mener quant à l'utilisation future de l'eau, notamment celle du lavoir ;

Un groupe de travail sera constitué (Mme Emmanuelle MATTHEY, M. LAUBLANC Jean-Jacques, M. FERRE Jérémy) afin de proposer des pistes et des règles d'utilisation qui pourraient être mises en place (pour présentation lors d'un prochain conseil municipal).

- Mme Sylvie BUCHAILLARD évoque le problème des chats errants Route de Pont Seille.

- Mme Sylvie BUCHAILLARD informe le conseil de l'absence de connexion internet route de Pont Seille depuis la tempête (dépannage en attente).

- M. Frédéric DAVID signale que le tracteur est en panne (problème d'embrayage ; coût prévisionnel de réparation estimé à 2500 / 3000€ ; en attente du devis).

-Mme Sandrine FARRIS précise qu'après échange avec les représentants de La Poste, l'agence postale communale ne pourra vraisemblablement pas être réouverte avant l'été, en raison d'un changement de logiciel par La Poste programmé en juin et nécessitant une formation préalable obligatoire du personnel.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 12 MAI 2023 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

Le Maire,
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,
Sandrine FARRIS Sylvie BUCHAILLARD